



SESSION D'INFORMATION

AP BEN23001-10021

Agence belge de développement

enabel.be



Points à aborder

- 1- Données générales**
- 2- Aperçu de la procédure**
- 3- Critères de recevabilité**
- 4- Contenu de la note conceptuelle**
- 5- Le dépôt des notes conceptuelles**





1- Données générales

- ✓ Référence : BEN23001-10021
- ✓ Objet de l'AP: sélection d'un partenaire pour l'accompagnement et la prise en compte du genre dans les activités du projet Formation et d'Insertion Professionnelle Agricole (FIPA)
- ✓ Budget : maximum 90 000 euros
- ✓ Nombre de lots : 01 (lot unique)
- ✓ Durée : Minimum 12 mois, max 18 mois



2- Aperçu de la procédure (Phase 1)

Lancement de l'AP (publication note conceptuelle)

Session d'information (le cas échéant)

Réception des notes conceptuelles (31 juillet 2025)

Évaluation des notes conceptuelles

Information des demandeurs sur les résultats



2- Aperçu de la procédure (Phase 2)

Invitation à soumettre les propositions

Session d'information (le cas échéant)

Soumission des propositions

Évaluation des propositions y compris analyse organisationnelle du demandeur
dont la proposition a été présélectionnée.

Décision d'octroi et signature de la convention



3- Critères de recevabilité des demandeurs (2.1.1 LD)

- A. être une personne morale ; et**
- B. être un acteur de la société civile sans but lucratif ou une fondation ; ou**
- C. Être une personne morale de droit public ou privé sans but lucratif ; et**
- D. être établi ou représenté ou avoir un bureau opérationnel au Bénin depuis cinq (05) ans au moins ; et**
- E. être directement chargé de la préparation et de la gestion de l'action avec le(s) codemandeur(s) et non agir en tant qu'intermédiaire ; et**
- F. avoir au moins deux (02) expériences pertinentes en lien avec le renforcement de l'autonomisation sociale des femmes (exclusivement) ou des groupements/coopératives de femmes (exclusivement) dans le secteur agricole au Bénin au cours des cinq (05) dernières années qui précèdent la date limite de dépôt des notes conceptuelles ; et**
- G. avoir au moins une (01) expérience pertinente dans l'accompagnement des organisations pour la prise en compte de l'égalité entre les sexes ; et**

Les expériences doivent être prouvées par des attestations de bonne fin d'exécution et des contrats précisant l'objet de la mission, le budget et la date de celle-ci.



4- Contenu de la note conceptuelle (2.2.1)

Annexe Aa : Modèle de dossier de demande de subsides_PARTIE A

Les notes conceptuelles doivent être soumises en conformité avec les instructions de l'annexe A, Partie A (voir formulaire)

Dans la note conceptuelle, les demandeurs ne doivent fournir qu'une estimation du montant de la contribution demandée à l'autorité contractante.

Les éléments définis dans la note conceptuelle ne pourront pas être modifiés par le demandeur dans la proposition.

La contribution belge ne pourra pas varier de plus de 10 % par rapport à l'estimation initiale et demeurer dans la limite du montant maximal autorisé.

Toute erreur ou incohérence majeure relative aux points mentionnés dans les instructions relatives à la note conceptuelle peut aboutir à son rejet.

Les notes conceptuelles manuscrites ne seront pas acceptées.



4- Contenu de la note conceptuelle (2.2.1)

Les annexes à joindre à la note conceptuelle

- ❖ Les statuts ou articles d'association du demandeur
- ❖ Un rapport d'audit externe produit par un contrôleur des comptes agréé, certifiant les comptes du demandeur relatifs au dernier exercice financier disponible lorsque le montant total des subsides demandés est supérieur à 200 000 EUR (pas applicable aux bénéficiaires-contractants de nature publique).
- ❖ Une copie des états financiers les plus récents du demandeur (compte de résultat et bilan du dernier exercice clos) ; Non applicable pour les organismes publics
- ❖ La fiche d'entité légale (voir annexe D des présentes lignes directrices) dûment complétée et signée par le demandeur, accompagnée des documents justificatifs demandés.
- ❖ Tout autre document justifiant la recevabilité du demandeur en lien avec les exigences du point 2.1.1



5- Dépôt des notes conceptuelles

- Date limite : 31 juillet 2025 à 12 heures (heure du Bénin)**
- Un original et une copie en format A4, reliés séparément.
- Une version électronique **identique à la version papier** sur clé USB à placer avec la version papier, dans une enveloppe scellée
- L'enveloppe extérieure doit porter le numéro de référence et l'intitulé de l'appel à propositions, la dénomination complète et l'adresse du demandeur, ainsi que la mention « Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture »
- Les notes conceptuelles doivent être soumises par courrier recommandé ou par messagerie expresse privée ou remise en main propre au Secrétariat du Bureau d'Enabel à Parakou (voir LD pour adresse complète)
- Les notes conceptuelles envoyées par d'autres moyens (par exemple par télécopie ou courrier électronique) ou remises à d'autres adresses seront rejetées.**
- Les demandeurs doivent s'assurer que leur note conceptuelle est complète. Les notes conceptuelles incomplètes peuvent être rejetées.



Questions ?